

**ARRETE DAJI/2021/DS/032**  
**Portant délégation de signature**

**A**

**Monsieur Antonin RICARD**  
**Directeur de l'Institut d'Administration des**  
**Entreprises (IAE)**

**Le Président d'Aix-Marseille Université**

- Vu le Code de l'Education,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
- Vu les Statuts modifiés de l'Institut d'Administration des Entreprises d'Aix-Marseille ;
- Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2016/07/19-11 du 19 juillet 2016 approuvant la politique d'achat de l'établissement,
- Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2020/01/06-1 du 6 janvier 2020, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
- Vu la délibération du Conseil d'Institut de l'Institut d'Administration des Entreprises, en sa séance du 12 mai 2021, portant élection de M. Antonin RICARD à la Direction de l'Institut d'Administration des Entreprises à compter du 17 mai 2021, pour un mandat de 5 ans,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Délégation de signature est consentie à **Monsieur Antonin RICARD, Directeur de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE)**, à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université, et pour les affaires concernant la composante, les actes qui suivent.

**Chapitre I**  
**Gestion des personnels**

**Article 2**

La délégation de signature en matière de gestion des personnels porte sur les actes concernant :

- a) L'organisation du service des vacances,
- b) Les demandes de congés des personnels,
- c) Les procès-verbaux d'installation des personnels,
- d) Les fiches d'activités LOLF,
- e) Les conventions individuelles de stage (public entrant),
- f) Les autorisations d'utiliser un véhicule personnel ou un des véhicules affectés à la composante,
- g) Les autorisations d'absence au sein de l'Union Européenne, de la Suisse, du Canada et des Etats-Unis, des enseignants et enseignants-chercheurs, des BIATSS, des doctorants avec mission d'enseignement rattachés à la composante.

## **Chapitre II Gestion des moyens**

### **Article 3**

La délégation de signature en matière de gestion des moyens porte sur les actes suivants :

- a) Gestion des emplois enseignants-chercheurs et IATSS
  - Implantation des emplois affectés à l'Institut (sauf emplois fléchés par les autorités de tutelle ou par délibération des instances de l'Université).
  - L'implantation fait l'objet d'un compte-rendu annuel au Président de l'Université. Les modifications sont transmises sans délai par le Directeur au Président.

- b) Gestion matérielle des locaux

La délégation de signature en matière de gestion matérielle des locaux porte sur les actes suivants :

- Répartition des locaux entre les différents services et unités de recherche de l'Institut.
- Conventions types de mise à disposition des locaux sous réserve de validation préalable par la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles.

## **Chapitre III Etudes et Vie Universitaire**

### **Article 4**

La délégation de signature dans le domaine des études et de la vie universitaire porte sur les actes suivants :

- a) Organisation des enseignements :
  - L'élaboration des emplois du temps conformément aux dossiers d'habilitation.
- b) Organisation des examens :
  - L'organisation des examens de master selon les modalités de contrôle des connaissances régulièrement approuvées.
  - Les arrêtés de composition de jurys de diplômes.
- c) Scolarité :
  - Tout acte relatif à la scolarité comportant ou impliquant une autorisation, une appréciation, une réorientation ou une dérogation.
  - Tous les actes pédagogiques relatifs à une évaluation.
  - Dispense de diplôme en vue d'inscription administrative.
  - Validation des Etudes Supérieures (VES).
  - Conventions individuelles de stage.
  - Les fiches PPES définissant les aménagements d'études proposées aux étudiants en situation de handicap.

## **Chapitre IV Relations Internationales**

### **Article 5**

La délégation de signature dans le domaine des Relations Internationales porte sur les actes suivants :

- Conventions de stage ERASMUS dans le cadre de stage étudiant chez un partenaire universitaire européen ou dans une entreprise européenne.
- Contrats d'enseignement ERASMUS dans le cadre de mission d'un enseignant chez un partenaire européen.

## **Chapitre V En cas d'absence ou d'empêchement**

En cas d'empêchement de **Monsieur Antonin RICARD**, Directeur de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE), Madame **Catherine MAZIERE-LEGRAND**, Responsable administrative, reçoit délégation afin de signer les actes mentionnés aux articles 2,3 et 4.

## **Chapitre VI Dispositions générales**

### **Article 6**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 26 mai 2021. Elles prendront fin en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

### **Article 7**

Le présent arrêté abroge l'arrêté précédent DAJI/2020/n°087.

### **Article 8**

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente dans les locaux de l'IAE en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers et dans les Services Centraux à la diligence du Directeur Général des Services.

### **Article 9**

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 septembre 2021

Vu et pris connaissance  
Les délégataires

Le délégant

**Monsieur Antonin RICARD**  
Directeur de l'IAE



**Madame Catherine MAZIERE-LEGRAND**  
Responsable administrative de l'IAE



**Eric BERTON**  
Président d'Aix-Marseille Université

